

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Meilleur-Turgeon

<https://www.cadre21.org/membres/21df2c2ec9d75c1f38963e34>

Date d'obtention : 2021-01-12 21:04:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode qui vise à évaluer le contexte, les intentions et l'étendue de la propagation, dans le but de limiter les impact négatif sur la victime et l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'Avoir une marche à suivre clair et de déterminer facilement quelles actions je doit entreprendre comme intervenante scolaire, tout en protégeant et en éduquant mes élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas leur induire de réponse et d'en aucun cas questionner l'instigateur si je juge être en présence d'un acte malveillant.

Je vais également m'assurer de confisquer tout appareil électronique que je soupçonne de contenir des images à caractère sexuel impliquant des mineurs, afin de limiter la propagation.

Je ferai aussi attention de ne pas porter d'action comme mandataire de la police, une fois que le dossier est entre leur main, ce n'est plus de mon ressort.